Commune de Meysse
Tél. : 04 75 52 96 21
mairie@meysse.com

CONTRAT D'UTILISATION SALLE POLYVALENTE ou SALLE CHEVRIÈRE

► Demandeur : Particulier ☐ Association ☐ Autres ☐

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

► Date de réservation : ……
► Date d'occupation : le…… de 9h à 19h.
► Nature de la manifestation : …… .

Salle Chevrière ☐ Salle Polyvalente ☐ Office ☐

Tarifs	Location			Caution	
	Salle Chevrière	Salle Polyvalente	Office	Salle Chevrière	Salle Polyvalente
Habitants de Meysse	100,00 €		80,00 €	250,00 €	
Associations, entreprises extérieures et autres	130,00 €	375,00€	80,00 €	250,00 €	500,00 €

Dans le cadre du dispositif d'alerte des services secours et de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, M.ou Mme …… est désigné(e) responsable et s'engage à détenir un téléphone portable chargé au numéro suivant : ……

La réservation ne sera effective qu'après réception du contrat dûment signé, des chèques de caution et de location et des pièces justificatives*. L'ensemble des documents doit être ramené dans un délai de deux semaines après validation de la date demandée.

*Pièces justificatives : - Carte d'identité / passeport
- Justificatif de domicile
- Attestation d'assurance pour le local loué

Un dossier incomplet entrainera une annulation de la réservation.

La location ne sera acquise au demandeur qu'après visa du Maire.

- Caution : Chèque ☐ n° ……. ….. Montant : ……..
- Location : Chèque ☐ n° …… Montant : ……..

Les chèques sont à libeller à l'ordre du Trésor Public.
La caution sera restituée sous 15 jours après la manifestation uniquement si des dégâts ou (et) des nuisances n'ont pas été constatés, selon les conditions du règlement intérieur.

Toute dégradation relevée entraînera le non remboursement de la caution et une facturation complémentaire si besoin. (voir conditions détaillées au verso).

L'office est uniquement un lieu de stockage, il est interdit de cuisiner car la puissance électrique est insuffisante.

La municipalité s'octroie le droit d'annuler toutes locations sous réserve d'une nouvelle crise sanitaire.

Je, soussigné(e) ……..……..déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle polyvalente ou Chevrière ci-joint et accepte le contrat de location sans réserve.

Fait à Meysse,

Signé à la mairie de Meysse

Le …….
Le Demandeur,

Le ……..
Le Maire,

RESTITUTION DE LA CAUTION
(délibération du Conseil municipal du 04/01/2007)

Le remboursement de la caution sera fait dans les 15 jours suivant la location :

- **Intégralement** si aucune dégradation ou nuisance n'a été commise.

- **Partiellement** selon le montant des réparations ou des frais occasionnés dans les cas suivants :

  - Dégradation de matériel (jusqu'à concurrence du montant des achats de remplacement)
  - Perte de la clé (forfait de 50 €)
  - Nettoyage sommaire de la salle et de ses annexes (forfait de 50 €)
  - Déchets non enlevés (forfait de 50 €)

A Meysse,

Le

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")